

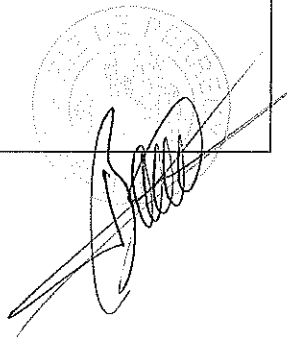


DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

MAIRIE DE PERREUX

Séance du 12 décembre 2019

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	18
PRESENTS	12
VOTANTS	15
DATE DE CONVOCATION	
5 décembre 2019	
DATE D’AFFICHAGE	
24 DEC. 2019	
Codification : 7.5	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le 24 DEC. 2019 et publication du 24 DEC. 2019	
Le Maire, Jean-Yves BOIRE	



L'an deux mille dix-neuf, le **douze décembre**, le Conseil Municipal, dûment convoqué le **cinq décembre deux mille dix-neuf** s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Christian MATRAS, Christine VALADE, Bernard PLACE, Patrick DUCROS, Christian LAREURE, Chantal SAVARINO, André ALEX, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patricia PERRET et Antoine DUPIN.

Absents avec excuse : Fabienne STALARS donne pouvoir à Jean-Yves BOIRE

Samuel CATELAND donne pouvoir à Christian LAREURE

Maryline PHILIPPE-HENRIQUES donne pouvoir à Patricia PERRET

Absents sans excuse (= sans pouvoir) : Yvette HILMEYER-JOBERT-POLETTE, Jérôme RACINE et Julia WILMET

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Christian MATRAS

OBJET : 2019-070 : acompte sur subvention 2020 à l'association La Soupe au Caillou

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement d'un acompte de 50 000 euros sur la subvention 2020 au profit de l'association La Soupe au Caillou.

Il s'agit de permettre à l'association de fonctionner dès le 1^{er} janvier 2020 en ayant de la trésorerie.

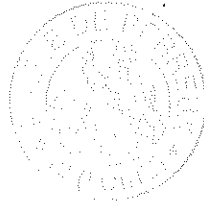
Le montant total de la subvention sera bien évidemment repris dans la délibération de vote des subventions 2020.

Où cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le versement de cet acompte de 50 000 euros sur la subvention 2020 au profit de l'association La Soupe au Caillou.
- **De préciser** qu'en tout état de cause, le montant total de la subvention à cette association sera repris dans la délibération de vote des subventions 2020.
- **D'imputer** la dépense correspondante sur le compte 6574 du chapitre 65 de la section de fonctionnement du budget général.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre tous les membres présents,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 17 décembre 2019



Le Maire,

Jean-Yves BOIRE